



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

**Assemblée générale annuelle 2020
de l'Ordre des technologues professionnels du Québec**

Par visioconférence

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 102 du *Code des professions*, vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre qui se tiendra le samedi 3 octobre 2020 à 10 heures par visioconférence.

Les informations pour l'inscription et la connexion vous seront communiquées sous peu.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du droit de présence, du quorum, de la régularité de l'assemblée et ouverture par le président de l'Ordre ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2019 ;
4. Rapport du président : activités du Conseil d'administration ;
5. Approbation de la rémunération des administrateurs élus ;
6. Rapport de la secrétaire sur la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* ;
7. Nouvelle consultation sur la cotisation pour 2021-2022 ;
8. Rapport des vérificateurs pour 2019-2020 ;
9. Nomination des vérificateurs ;
10. Levée de l'assemblée.

Nous espérons que vous répondrez en grand nombre à cette convocation.

Véronique Saulnier, avocate
Secrétaire de l'Ordre par intérim